Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

Le Président de la Limoges Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,
VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-36,
VU la délibération du conseil municipal de Couzeix en date du 29 février 2016 approuvant la révision générale du PLU de la commune,
VU la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 02 décembre 2021 prescrivant la modification n°6 du PLU de Couzeix,
VU la décision du Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges en date du 29 septembre 2023, désignant M. Hervé COULAUD, en qualité de commissaire enquêteur.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il y a lieu, conformément à l'article L.153-14 du code de l'Urbanisme, de procéder à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix. Cette évolution consiste à ajouter la zone UI et modifier l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du Mas de l'Age.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limoges Métropole du jeudi 4 janvier 2024 à partir de 9h00 au vendredi 2 février 2024 à 17h00 inclus soit pendant 30 jours consécutifs.

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs du jeudi 4 janvier 2024 vendredi 2 février 2024 inclus aux lieux suivants :

- En mairie de la commune de Couzeix pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Au siège de Limoges Métropole du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Couzeix (https://www.couzeix.fr), et sur le site internet de Limoges Métropole (https://www.limoges-metropole.fr, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Hervé COULAUD, Cadre retraité du ministère de la Culture, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée.

ARTICLE 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de la commune de Couzeix :

- Jeudi 4 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 8 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- Lundi 15 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 24 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 2 février de 14h00 à 17h00.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Couzeix

1 DOCUMENT - *Publié le 6 Décembre 2023*

ARR_URBA_202300638_OUVERTURE_ENQUETE_PUBLIQUE_MODIFICATION_6_PLU_COUZEIX_01.pdf
(.pdf, 143,4 Ko)

TÉLÉCHARGER